

Madame l'inspectrice d'académie

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD

En ce début de déclaration nous ne pouvons passer sous silence les débats qu'engendre la trop célèbre loi sur l'école de la confiance.

C'est un hommage que nous voulons rendre aux milliers de personnes qui se sont mobilisées pour défendre leur idée du service public. Enseignants évidemment mais aussi parents et élus qui se sont engagés aux côtés des organisations syndicales jusqu'à faire disparaître de la loi les établissements publics des savoirs fondamentaux qui auront fait couler trop d'encre et qui paraissaient être une menace pour l'équilibre des écoles et le lien qu'elles représentent dans le tissu social d'une commune.

De même selon toute vraisemblance la demande d'autorité hiérarchique octroyée aux directeurs d'école ne devrait pas voir le jour. Ceci est une bonne nouvelle car si le Se-Unsa réclame depuis longtemps un statut du directeur il envisage plus une autorité fonctionnelle que hiérarchique.

Nous resterons vigilants à l'article 1 et à l'ensemble des amendements proposés ainsi qu'à leurs applications locales. Car il risque de devenir aisé de museler les enseignants en leur signifiant un droit de réserve auquel ils échappent actuellement. Ne plus pouvoir s'exprimer sur nos conditions d'exercice voilà une parfaite manière de créer de la confiance. Faire taire plutôt qu'écouter, une belle devise à inscrire sous les drapeaux au sein de la salle de classe.

Toutefois cette instance doit statuer sur les bonifications accordées aux collègues pour le mouvement.

D'ailleurs cette année le terme mouvement sous-estime largement les opérations de mutation.

La mise en place de la nouvelle application, balayant, tout le travail des années antérieures et donc la prise en compte des spécificités départementales aurait pu porter le nom de tohu-bohu.

Ainsi nous naviguerons cette année à l'aveugle. Aucune idée de la manière dont les participants seront classés et donc de l'ordre dans lequel les postes les plus convoités seront pourvus.

L'apparition des points de rapprochement de conjoint, la disparition de la priorité 5 pour les collègues en éducation prioritaire ou l'intérim de direction, les points enfants ne valant plus qu'un 20<sup>ème</sup> d'une année d'activité, les bonifications sociales faisant figure de variable d'ajustement, la seule priorité accordée aux collègues de retour de détachement ou de congé longue durée...autant d'éléments qui vont rebattre les cartes et sans doute faire un certain nombre de mécontents.

Car étonnamment lorsqu'il s'agit d'utiliser un nouveau logiciel les choses vont beaucoup plus vite que lorsqu'il s'agit de revaloriser des salaires ou d'augmenter le nombre de postes au concours. Peu importe le sort des milliers de participants obligatoires. Peu importe le dialogue social local qui a peut-être, au fur et à mesure des années, trouvé un équilibre de gestion. Peu importe les calendriers qui va contraindre les services à effectuer un travail titanesque dans un temps record.

Car le logiciel est livré, et comme le beaujolais nouveau, il ne peut attendre. Même si l'on nous chante des promesses fruitées, par expérience nous savons que cette précipitation va laisser des aigreurs d'estomac à de nombreux consommateurs.

Car évidemment, mais nous nous en doutions, le millésime est frelaté.

Les sous-mugs ne sont pas dissociables donc non-utilisables.

Les accusés-réceptions ont pris un retard qu'il va falloir rattraper au risque de devoir siéger fin juillet.

Et nous ne sommes qu'au début de la dégustation...

Il aurait été plus sage de patienter un peu, d'expérimenter, de développer afin de pouvoir utiliser une application aboutie l'an prochain, mais dans cette France en Marche, il apparait que l'on préfère avancer les yeux bandés.

Nous vous remercions.